

## Règlement du jeu – AL.HY Précommande album « Une Grande Chose »

### 1. Organisateur

La société **JO&CO**, SIRET n° 51148928800031, dont le siège social est sis 10 Avenue Franklin Delano Roosevelt, 75008 Paris, France (« **l'Organisateur** ») organise un jeu du 30/11/2022 à 12H00 au 09/03/2023 à 23h59 accessible uniquement sur internet (le « **Jeu** »).

### 2. Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 15 ans à la date de participation au Jeu, résidente en France métropolitaine, en Belgique ou en Suisse, à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisateur et/ou de ses sociétés affiliées, et des sociétés prestataires et/ou partenaires associées à l'organisation du Jeu (le « **Participant** »).

### 3. Modalités de participation

Pour participer, le Participant devra :

- Précommander un article CD ou Vinyle (simple ou pack) de l'album "**Une Grande Chose**" de l'artiste connue sous le pseudonyme **AL.HY** du 30/11/2022 à 12H00 au 09/03/2023 à 23h59 sur le site [alhy-unegrandechose.com/fr-fr/](http://alhy-unegrandechose.com/fr-fr/) (le « **Site** »).
- Cocher la case d'acceptation de participation au Jeu au moment du panier / paiement.

Un achat CD ou Vinyle (simple ou pack) est égal à une participation, plusieurs participations sont donc possibles.

Les Participants disposant d'un abonnement forfaitaire et illimité auprès d'un opérateur de télécommunication ne pourront solliciter aucun remboursement, la participation au Jeu ne leur occasionnant aucun frais supplémentaire.

### 4. Sélection des gagnants

Le gagnant sera désigné parmi les 300 (trois cents) premiers Participants à avoir précommandé sur le Site un article CD ou Vinyle (simple ou pack) de l'album "**Une Grande Chose**" d'AL.HY avant la clôture du Jeu (les « **Gagnants** »).

Les Gagnants seront informés par email dans les 25 jours suivant la clôture du Jeu (la « **Notification** »), et devront alors communiquer à l'Organisateur leur nom.

Les autres Participants n'ayant pas été tirés au sort ne seront pas recontactés par l'Organisateur.

### 5. Dotations

- 300 lots de rang 1

Description du lot de rang 1: Une vidéo dédicacée enregistrée par AL.HY

Ce lot ne pourra être ni repris, ni échangé, ni faire l'objet d'une contre-valeur en espèces.

L'envoi du lot est à la charge de l'Organisateur, par voie électronique, dans les 25 jours suivant la Notification.

Tout lot qui ne pourrait être transmis, pour des raisons étrangères à l'Organisateur (adresse email ou coordonnées erronées fournies par le Gagnant, absence de réponse de la part du Gagnant à la Notification, etc...) pourra être réclamé par le Participant auquel il a été attribué dans un délai de 25 jours après l'envoi de la Notification. Passé ce délai, le lot ne pourra plus être réclamé et sera perdu.

### 6. Responsabilités

L'Organisateur n'engagera pas sa responsabilité en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté impactant le Jeu. En pareille hypothèse, l'Organisateur pourra, à son choix, annuler, modifier, écourter ou prolonger le Jeu, ou remplacer un lot dont l'attribution est devenue impossible par un lot de même valeur.

### 7. Informatique et libertés

Les données d'identité et de contact communiquées par les Participants lors de leur inscription au Jeu sont traitées par l'Organisateur (ou tout sous-traitant qu'il désignera), en

qualité de responsable de traitement, sur la base du consentement des Participants.

Ces données sont conservées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de la participation au Jeu, à la détermination des Gagnants et à l'acheminement des lots.

Elles sont consultables uniquement par les équipes marketing de l'Organisateur et par les prestataires de l'Organisateur intervenant dans le cadre de l'organisation du Jeu.

En plus de sa Participation au Jeu, le Participant pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique ponctuel d'information de la part de l'Organisateur concernant l'artiste **AL.HY**. Cette inscription est facultative et le Participant peut à tout moment cliquer sur « me désabonner » dans les emails reçus.

Le Participant peut accéder aux données le concernant dont l'Organisateur dispose, les rectifier ou les faire effacer, ou demander à l'Organisateur de lui en adresser copie. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données dans ce dispositif, le Participant peut contacter l'Organisateur en écrivant à : [contact@joandco.fr](mailto:contact@joandco.fr)

Si le Participant estime, après avoir contacté l'Organisateur, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

Pour plus d'informations sur le traitement de données à caractère personnel par l'Organisateur : [lien vers politique de confidentialité Jo&Co](#)

Pour plus d'informations sur les droits informatiques et liberté <https://www.cnil.fr/>.

## **8. Dispositions générales**

La participation au jeu emporte acceptation sans réserve du présent règlement. Tout Participant ne se conformant pas au règlement, ou tentant d'augmenter ses chances de gain par fraude, de quelque manière que ce soit, pourra être exclu du Jeu.

Pour toute question relative au Jeu, les Participants peuvent contacter [contact@joanco.fr](mailto:contact@joanco.fr)

Le présent règlement est soumis à la loi française.